



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4314^e séance

Mardi 24 avril 2001, à 13 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Sorcar
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Singapour	M. Yap
	Tunisie	M. Ben Youssef
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 13 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la 4313^e séance, j'invite le Ministre des affaires spéciales de la Géorgie, M. Malkhaz Kakabadze à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction l'exposé que le Représentant spécial du Secrétaire général a fait le 24 avril 2001, conformément au paragraphe 16 de sa résolution 1339 (2001) du 31 janvier 2001, et se félicite de la présence du Ministre géorgien des affaires spéciales.

Le Conseil trouve inacceptable qu'il n'y ait toujours aucun progrès sur des aspects essentiels du processus de règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie). Il souligne qu'il est indispensable que des négociations soient entreprises à une date rapprochée concernant certains aspects politiques fondamentaux du conflit. Dans ce contexte, il appuie fermement les efforts menés par le Représentant spécial du Secrétaire général en vue de promouvoir l'élaboration d'un règlement politique global, qui soit fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité et règle le statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien.

Le Conseil appuie fermement l'intention du Représentant spécial de présenter aux parties, dans un proche avenir, son projet de document contenant des propositions concrètes sur la question du partage des compétences constitutionnelles entre Tbilissi et Soukhoumi. Il engage toutes les parties concernées à user de leur influence en vue de faciliter ce processus.

Le Conseil se félicite de ce que le Représentant spécial se propose de présenter sous peu aux parties le projet de document comme point de départ des négociations, sans vouloir imposer ou dicter une solution éventuelle. Il invite les parties à faire preuve d'esprit constructif en accueillant ce document dans une telle optique et à oeuvrer à un règlement mutuellement acceptable.

Le Conseil restera activement saisi de la question et réaffirme sa détermination de faire progresser le processus de paix.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/12.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.